

**LA LETTRE HEBDOMADAIRE
DE DEBORAH**

Publié par basé sur les cours donnés par

**RABBI DOVID
OSTROFF chelita**

développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

פירק'ה שושנים פירק'ה שושנים
Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



**Chabbath Michpatim
Chekalim 5766**

**25 Février 2006
Volume IV – Lettre 17
27 Chevath 5766**

Hil'hoth Chabbath

Doit-on accueillir Chabbath avant le coucher du soleil ?

La réponse est positive et l'explication en est très intéressante.

Dans le traité *Roch Hachana* 9a, la *Guemara* cite le *passouk* (verset) qui nous ordonne de jeûner à *Yom Kippour* (*Vayikra* Lévitique 23:32). Les mots du *passouk* בַּעֲרֵב לַחֹדֶשׁ לַחֹדֶשׁ בְּעֶרְבֵי (le 9 du mois, le soir) indiquent d'une part que le jeûne a lieu le 9 *Tichri* et d'autre part, par le mot בַּעֲרֵב (le soir), qu'il ne commence que le 10 dans la nuit. La *Guemara* en déduit qu'il faut commencer à jeûner un peu avant le 10 *Tichri*.

Ce concept, מוסיפין מחול על קודש (ajout du saint sur le profane) qui consiste à sanctifier une partie du jour ouvrable adjacent est appelé תוספת שבת (ajout au *Chabbath*).

La *Guemara* poursuit en appliquant également ce principe au *Chabbath* et au *Yom Tov* et nous recommande d'ajouter un peu de temps au *Chabbath* en sanctifiant une part du vendredi et au *Yom Tov* en sanctifiant une petite partie du jour ouvrable précédent.¹

Il convient de noter que, malgré l'opinion du *Rambam* selon laquelle le concept de מוסיפין מחול על קודש ne s'applique qu'au jeûne de *Yom Kippour*, de nombreux *Richonim* pensent que ce principe s'applique effectivement au *Chabbath* et à *Yom Tov* (jour de fête).

Comment cette hala'ha s'applique-t-elle concrètement ?

L'application de cette *hala'ha* suppose que l'on s'abstienne d'exécuter toute *mela'ha*, comme si le *Chabbath* avait déjà débuté, bien que ce ne soit pas encore le cas. Nous devons savoir au préalable qu'il y a différentes opinions parmi les *Richonim* quant à l'heure du début de *Chabbath*. Selon le *Michna Beroura*,³ pour de nombreux *Richonim*, *Chabbath* commence quand le soleil passe en-dessous de l'horizon et par conséquent, à partir de cet instant, toute transgression du *Chabbath* est interdite.

Il convient donc d'accepter le *Chabbath* **avant** le coucher du soleil. Pour le *Michna Beroura*,⁴ quelques secondes ne suffisent pas et il faut ajouter au moins quelques minutes pour accomplir effectivement la *mitsvah* de תוספת שבת (cela se fait verbalement ou mentalement, comme expliqué plus loin) et s'abstenir de toute *mela'ha* à partir de cet instant.

[Même sans la *mitsvah* de תוספת שבת, la détermination de l'heure exacte du coucher du soleil est incertaine dans de nombreux endroits. En conséquence, il est préférable d'interrompre toute *mela'ha* avant la dernière minute. Dans le même esprit, il est bon d'accomplir les *mitsvoth* liées à la journée, au plus tard quelques minutes avant le coucher du soleil pour éviter ce problème].

Comment "faire entrer" le Chabbath plus tôt ?

Il faut accueillir le *Chabbath* en disant : " Par la présente déclaration, j'accepte sur moi le Saint *Chabbath*" ou "הריני מקבל עלי שבת קודש" que l'on peut à la rigueur réciter mentalement. Nous acceptons également le *Chabbath* en prononçant les mots "בואי כלה" ("viens, ma fiancée") dans le cantique "*Le'ha dodî*" ou la phrase "מזמור שיר ליום השבת" ("Cantique pour le jour du *Chabbath*"), car dans les deux cas, on mentionne le *Chabbath*.⁵ D'après la tradition communément admise, la maîtresse de maison accepte le *Chabbath* par son allumage même si elle le fait, bien avant le coucher du soleil.

Comment faire dans une schul où l'on récite min'ha très peu de temps avant Chabbath ?

Dans la mesure où il convient d'accueillir le *Chabbath* quelques instants avant le coucher du soleil, il faut veiller à réciter la prière de *min'ha* assez tôt afin de conclure le *chemoné esré* (18 bénédictions, appelé également *Amida* qui constitue la partie centrale de nos offices) avant le coucher du soleil et d'accepter alors le *Chabbath*. Il peut arriver que le *hazan* soit encore à ce moment là au milieu de la répétition de la *Amida*, chacun doit alors "accepter" le *Chabbath* immédiatement après avoir récité son *chemoné esré* individuel, si l'heure du coucher du soleil approche. Il n'est par contre pas possible d'accueillir le *Chabbath* avant la prière de *min'ha*, car selon de nombreuses opinions, on ne peut pas réciter une prière de jour ouvrable, pendant *Chabbath*.⁶

Dans ma schul, on récite la prière de min'ha 5 minutes avant le coucher du soleil, ce qui me fait terminer ma amida après l'heure, comment faire entrer le Chabbath ?

Il est recommandé de commencer l'office de *min'ha* assez tôt pour le conclure avant le coucher du soleil et pouvoir ensuite accueillir le *Chabbath*. Certains *poskim* (décisionnaires)⁷ permettent même de réciter *min'ha* seul (sans participer à un office public d'au moins 10 hommes) pour pouvoir accueillir le *Chabbath* à l'heure. Cependant, cet avis est très peu suivi. Il est préférable, néanmoins d'essayer d'accepter le *Chabbath* mentalement avant le coucher du soleil en pensant "à partir de cet instant, j'accepte le Saint *Chabbath*".

[1] Voir le *Michna Beroura* 261:19

[2] La période des *Richonim* se réfère aux Rabbins qui ont vécu approximativement entre 900 et 1400 comme *Rachi*, *Rambam* ou *Tossefot*

[3] *Siman* 263:23

[4] *Siman* 261:22

[5] *Michna Beroura* 261:41 & *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 46:3

[6] Voir *Michna Beroura* 263:33 & *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 46 & note de bas de page 28

[7] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 46:5 & note de bas de page 26

Sujets de réflexion

Si je fais entrer le *Chabbath* avant le coucher du soleil, puis-je demander à un coreligionnaire d'accomplir une *mela'ha* ?

Comment faire pour exécuter une *mela'ha* après avoir accueilli le *Chabbath* ?

Que faire si après avoir accepté le *Chabbath*, je me souviens n'avoir pas encore récité la prière de *min'ha* ?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur la paracha *Michpatim*

Le *passouk* (verset) nous enseigne que : "La Nuée d'*Hachem* a recouvert la montagne pendant six jours et ce n'est que le septième jour, qu'*Hachem* a appelé Moché depuis l'intérieur du nuage (*Chemoth* Exode 24:16). Selon *Rachi*, cela nous enseigne qu'il faut s'abstenir de futilités pendant les six jours précédant l'entrée au Campement de *Hachem*. Le *Radomsker Rebbe* (*Tiféreth Chlomo*) apprend de ce verset que celui qui souhaite recevoir la sainteté du *Chabbath*, qui équivaut au campement de la *Che'hina*, doit avoir cela à l'esprit pendant les six jours de la semaine et prendre garde de ne rien faire qui puisse l'empêcher de pénétrer dans la Sainteté de la *Che'hina* (le *Chabbath*). Ceci est une autre façon de comprendre la fameuse expression : "Celui qui se prépare au *Chabbath* la veille, l'appréciera beaucoup mieux."

A la mémoire du Colonel Ilan RAMON (29 Chevath 5763) et de Ilan HALIMI (15 Chevath 5766)

A la mémoire de Sim'ha bath Saada SERROUYA (18 Chevath 5760)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'attention d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**